

# CHARTRE DE TERRITOIRE DU PAYS DE L'ÎLE DE RÉ



Communauté de Communes de l'Ile de Ré  
5, rue de la Blanche  
17 580 LE BOIS PLAGE EN RE

05 46 09 00 97

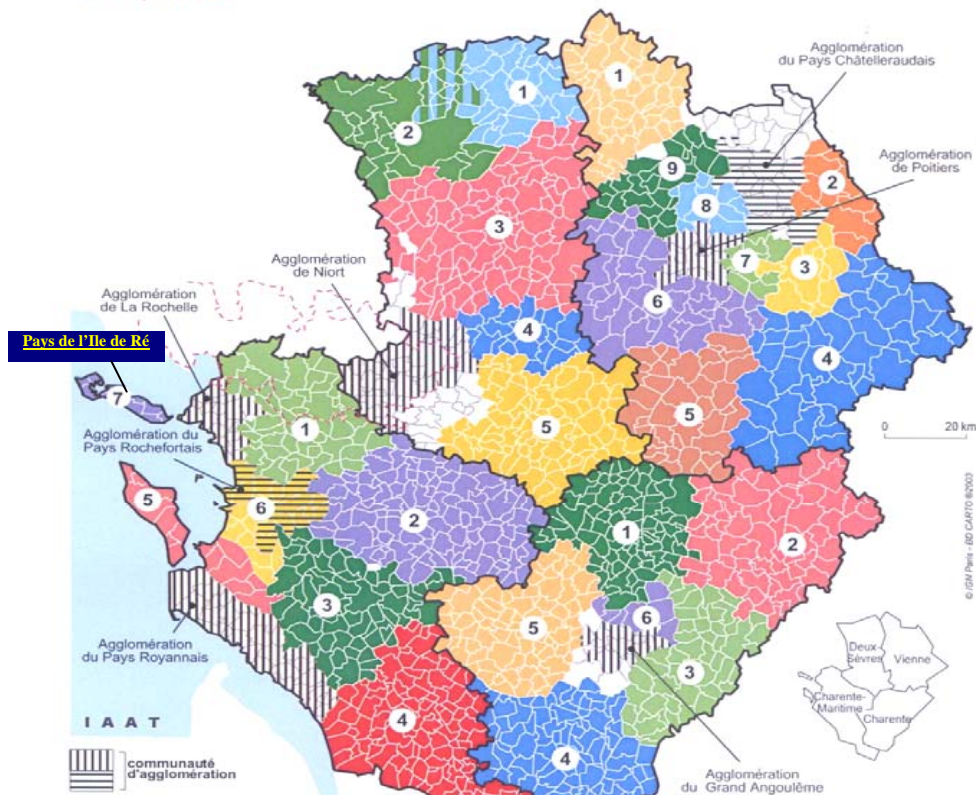
[developpement.pays@cc-iledere.fr](mailto:developpement.pays@cc-iledere.fr)

# L'île de Ré... en Poitou-Charentes

# en Charente-Maritime

Pays actuels et communautés d'agglomération en Poitou-Charentes

- au 1<sup>er</sup> janvier 2003 -



- Pays actuels**
- DEUX-SEVRES (79)  
 1 : Thouarsais  
 2 : Bocage Bressuirais  
 3 : Gâtine  
 4 : Haut Val de Sèvre  
 5 : Mellois
- VIENNE (86)  
 1 : Loudunais  
 2 : Vals de Gartempe et Creuse  
 3 : Chauvinois  
 4 : Montmorillonais  
 5 : Civraisien  
 6 : Six Vallées  
 7 : Vienne et Moulrière  
 8 : Vallée du Clain  
 9 : Haut-Poitou
- CHARENTE-MARITIME (17)  
 1 : Aunis  
 2 : Vals de Saintonge  
 3 : Saintonge Romane  
 4 : Haute-Saintonge  
 5 : Marennes-Oléron  
 6 : Rochefortais  
 7 : Ile de Ré
- CHARENTE (16)  
 1 : Ruffécois  
 2 : Charente-Limousine  
 3 : Horte et Tardoire  
 4 : Sud-Charente  
 5 : Ouest-Charente - Pays du Cognac  
 6 : Entre Touvre et Charente
- hors pays actuel et communautés d'agglomération
- Pays Interrégional du Marais Poitevin
- Sources : Région Poitou-Charentes, préfetures

PAYS DE LA CHARENTE-MARITIME

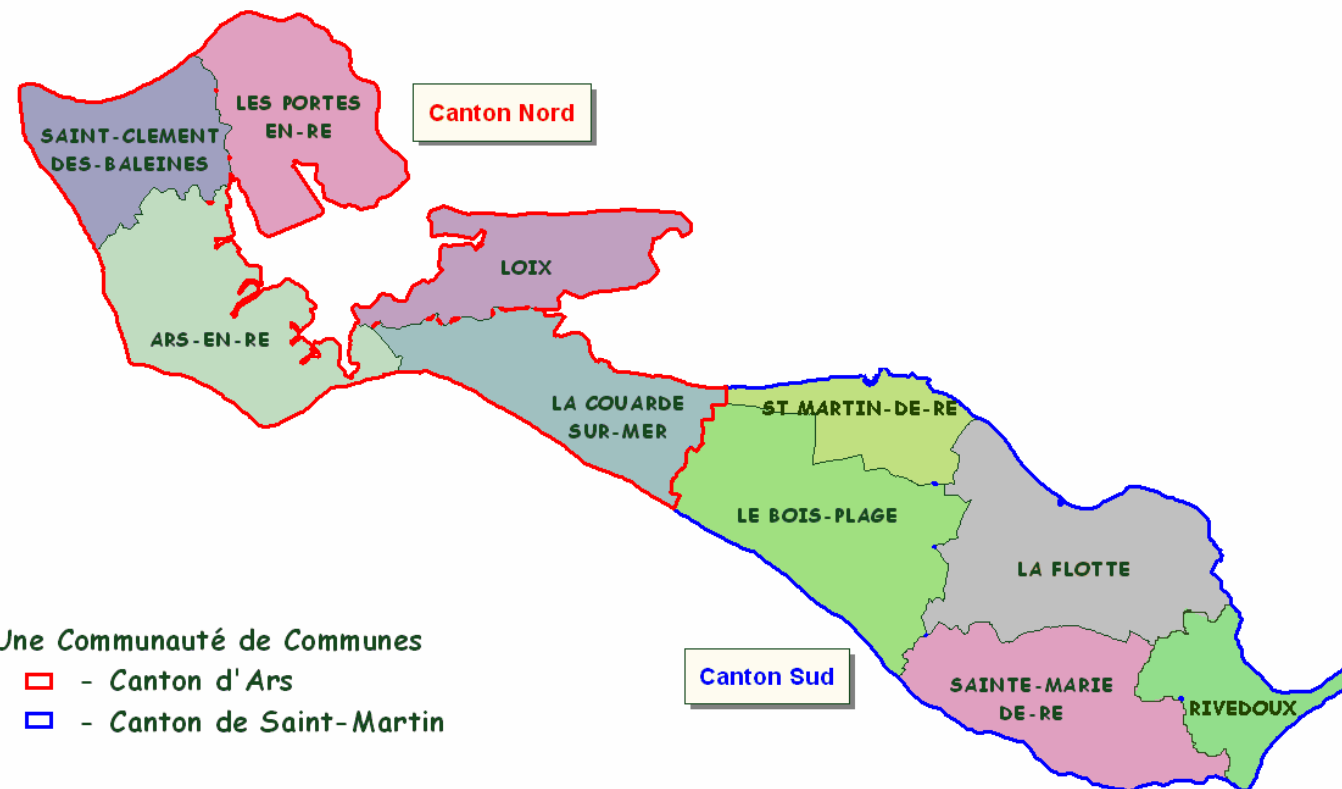
au 1er janvier 2000



Source : Préfecture de la Charente-Maritime (arrêtés des 10 juillet 1996 et 24 décembre 1997)

Conception - réalisation : I.A.A.T. [20000119-1-IAAT]

## Communes du Pays de l'Ile de Ré



# Sommaire

SOMMAIRE.....	4
AVANT-PROPOS.....	8
INTRODUCTION.....	10
<b>ETAT DES LIEUX : UN DIAGNOSTIC COMMUN ET PARTAGE.....</b>	<b>18</b>
<b>1. GEOGRAPHIE : UN TERRITOIRE PARTICULIER .....</b>	<b>20</b>
1.1 LA SPECIFICITE INSULAIRE.....	20
1.2 L'ACCESSIBILITE ET LES AXES DE COMMUNICATION.....	21
<b>2. DEMOGRAPHIE.....</b>	<b>22</b>
2.1 LA POPULATION PERMANENTE.....	22
2.2 UNE POPULATION QUI VIEILLIT.....	24
2.3 LA POPULATION ACTIVE.....	25
<b>3. HABITAT.....</b>	<b>28</b>
3.1 LE RYTHME DES CONSTRUCTIONS.....	28

<b>3.2 CONSTRUCTION DYNAMIQUE POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES.....</b>	<b>30</b>
<b>3.3 LE LOGEMENT SOCIAL.....</b>	<b>32</b>
<b>3.4 UN HABITAT AU CARACTERE PSEUDO-RETAIS.....</b>	<b>32</b>
<b>3.5 UN HABITAT PERIPHERIQUE VIEILLISSANT.....</b>	<b>33</b>
<b>4. L'EMPLOI ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES.....</b>	<b>34</b>
<b>4.1 L'EMPLOI.....</b>	<b>34</b>
<b>4.2 LES ENTREPRISES ET LES ZONES D'ACTIVITES.....</b>	<b>36</b>
4.2.1 Progression de l'activité commerciale.....	36
4.2.2 Un secteur artisanal bien représenté.....	38
4.2.3 Les entreprises de services.....	38
4.2.4 Les zones d'activités.....	39
<b>4.3 LE TOURISME : UN SECTEUR PREDOMINANT.....</b>	<b>39</b>
<b>4.4 LES ACTIVITES PRIMAIRES.....</b>	<b>41</b>
4.4.1 L'agriculture.....	41
4.4.2 La saliculture.....	44
4.4.3 L'ostréiculture.....	45

## Suite sommaire ...

<b>5. LES SERVICES A LA POPULATION.....</b>	<b>46</b>
<b>5.1 LA SANTE.....</b>	<b>46</b>
<b>5.2 L'ACTION SOCIALE.....</b>	<b>46</b>
<b>5.3 LES ACTIONS EN FAVEUR DES 0-25 ANS.....</b>	<b>47</b>
<b>5.4 LES CENTRES DE LOISIRS .....</b>	<b>48</b>
<b>6. LES ACTIVITES DE LOISIRS.....</b>	<b>50</b>
<b>6.1 LES SPORTS .....</b>	<b>50</b>
<b>6.2 LA CHASSE .....</b>	<b>52</b>
<b>6.3 LE NAUTISME.....</b>	<b>52</b>
<b>7. LA CULTURE.....</b>	<b>56</b>
<b>7.1 PATRIMOINE, MEMOIRE ET INSULARITE.....</b>	<b>56</b>
<b>7.2 LES ACTEURS DU PATRIMOINE.....</b>	<b>57</b>

7.3 LE SPECTACLE VIVANT.....	59
7.4 LA LECTURE .....	61
<b>8. LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS.....</b>	<b>63</b>
8.1 LE TRAFIC AUTOMOBILE.....	63
8.2 LE STATIONNEMENT.....	64
8.3 LES TRANSPORTS COLLECTIFS.....	66
8.4 LA CIRCULATION EN DEUX ROUES.....	66
<b>9. ENVIRONNEMENT : UN TERRITOIRE FRAGILE A PROTEGER.....</b>	<b>68</b>
<b>UNE VISION POUR L’AVENIR : DE L’AMBITION AU CHEMIN.....</b>	<b>78</b>
<b>I UN PAYS PRESERVE AVEC UNE FORTE IDENTITE.....</b>	<b>82</b>
<b>II UN PAYS SOUDE ET GENEREUX.....</b>	<b>84</b>
<b>III UN PAYS PROSPERE ET OUVERT VERS D’AUTRES PARTENARIATS.....</b>	<b>86</b>
<b>Organisation et évaluation.....</b>	<b>89 / 90</b>
<b>Tableau récapitulatif .....</b>	<b>91</b>

# AVANT-PROPOS

**Le pays devient l'échelon de conception et de mise en œuvre des politiques d'aménagement et de développement du territoire**

Le pays exprime la communauté d'intérêts économiques, culturels et sociaux de ses membres. Il constitue le cadre de l'élaboration d'un projet commun de développement durable destiné à renforcer les atouts du territoire et à assurer les solidarités réciproques entre la ville et l'espace rural.

Ainsi, le projet de pays définit les orientations stratégiques qu'il apparaît nécessaire pour les élus de mettre en œuvre sur le territoire rétais dans les quinze années à venir.

En cela, il est le fil directeur pour l'activité de l'établissement public intercommunal, mais aussi un guide pour l'action collective puisqu'il doit être partagé par les dix communes et les partenaires institutionnels d'une part (Etat, Région, Département) ainsi que les partenaires économiques, sociaux et culturels du territoire, d'autre part.

Ce projet prend la forme **d'une charte de développement du pays**. Celle-ci constitue une base de négociations devant conduire à la signature avec l'Etat et la Région du prochain contrat de territoire pour la période 2004-2006, et ensuite 2007-2013 (prochain contrat de plan Etat-Région).

Elle traduit la volonté d'un avenir commun où chacun doit trouver sa place, et un compromis de ses intérêts, en respectant des règles négociées. C'est pourquoi, la Communauté de Communes de l'île de Ré, structure porteuse du pays, a souhaité que l'élaboration de la charte s'appuie sur une réelle participation citoyenne.

Ainsi, toutes les personnes intéressées ont pu prendre part aux travaux ; les élus, les habitants, les gestionnaires de l'espace, les usagers, les responsables économiques, du secteur associatif et de nombreux partenaires administratifs et professionnels.



Pour autant, l'objet de la charte n'est pas de déterminer un avenir défini une fois pour toutes. Elle est destinée à évoluer et à s'enrichir dans la durée et le débat.

## **Ce projet est présenté en deux parties :**

- un diagnostic fondé sur l'état des lieux
- les orientations fondamentales pour les quinze années à venir

Adoptée par le groupement de communes ayant compétence en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique, cette charte se distingue nettement d'un programme d'actions à deux ou trois ans.

Ainsi, en conformité avec la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT), elle ne comporte pas le programme d'actions triennal qui fera l'objet d'un autre document.

#### LA REFERENCE AU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'idée du développement durable est inséparable des idées de milieu et d'environnement.

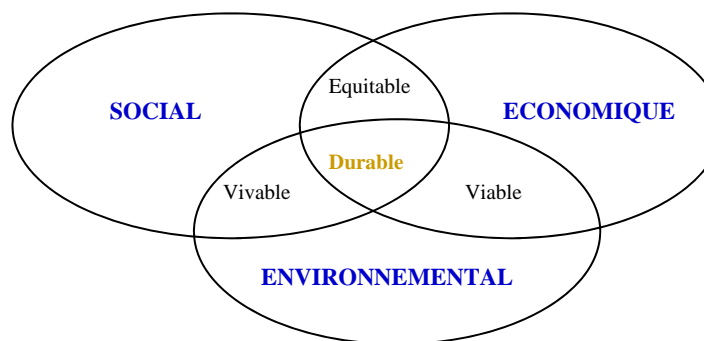
Elle se concrétise par la mise en relation de ses trois composantes :

- pour un monde viable, il faut **concilier l'écologique et le social**
- pour une planète viable, il faut **concilier l'économique et l'écologique**
- pour une société équitable, il faut **concilier le social et l'économique**

De plus, le développement durable n'est pas simplement l'addition des composantes économique, sociale, écologique.

C'est une organisation qui apporte, dans ces trois domaines, des réponses se complétant les unes aux autres.

Sa réussite dépend d'une participation la plus large possible des acteurs et des habitants du territoire.



« le développement durable est celui qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre ceux des générations futures ».

Définition du rapport BRUTLAND (1987)

C'est de l'articulation entre les choix politiques d'un développement durable et l'analyse de l'état des lieux que découleront les objectifs et priorités du Pays de l'Île de Ré dans la perspective 2020.

# INTRODUCTION

**Entrer dans le XXI<sup>ème</sup> siècle en restant fidèle à son histoire : c'est la volonté que marque le pays de l'Île de Ré en élaborant sa charte de développement**

L'histoire de Ré débute il y a 2 000 ans. Cependant, les vestiges les plus remarquables datent du Moyen-Âge.

Les principales ressources telles que le sel, la vigne et la pêche ont traversé les siècles et ont profondément marqué l'identité de l'île.

C'est cette authenticité, ce calme qui attirent plus de 150 000 personnes chaque été pour environ 16 500 qui y vivent à l'année.

Aussi, avant de dresser un état des lieux du Pays, il convient de faire un bref retour sur les événements qui ont façonné son histoire.

Ré, une île ; une étroite langue de terre au seuil de l'océan. Un territoire que l'homme, depuis la nuit des temps, occupe jalousement.

L'île de Ré offre une multitude de facettes : sous-bois ombragés, dunes sauvages, marais salants séculaires, longues plages de sable fin, petits ports abrités, ruelles ivres de lumière et gorgées de roses trémières...

Longtemps objet de luttes intestines auxquelles se livrèrent catholiques et protestants, l'Île de Ré a connu bien des heures sombres avant de jouir de sa quiétude actuelle.

## De la préhistoire à nos jours

L'île de Ré n'a pas toujours été une île. Au début du quaternaire, le territoire est relié au continent. Après les dernières périodes de glaciation, la fonte des glaces entraîne une remontée du niveau de la mer et, la pointe de Sablanceaux, à l'extrémité orientale de Ré, se détache de la Pointe Saint-Marc de La Pallice.

Plus tard un léger recul de l'océan entraîne l'apparition entre les îlots (Saint-Martin, Ars, Les Portes et Loix) de terres marécageuses soumises aux caprices des marées.

Ce n'est qu'au cours du Moyen-Âge que les passes entre ces différents îlots se sont comblées par le dépôt naturel d'alluvions argileuses : le bri. Ainsi, se sont mis en place, grâce à ces sédiments imperméables et à des conditions climatiques propices, les éléments favorables à la création des marais salants rétais. Pour cela, ces terrains ont été gagnés sur la mer grâce à l'édification de levées présentant ces prises de la montée des eaux lors des grandes marées.

Ratis, Radis, Ré ? Les origines du nom de l'île demeurent obscures.

Dès le bas Moyen Age, l'île de Ré est sous la dépendance des ducs d'Aquitaine, mais l'on sait peu de choses de toute cette période. L'île est sauvage, la population clairsemée. Sur la partie orientale pousse la forêt tandis que toute la partie occidentale est envahie par l'océan. Les insulaires vivent principalement des produits de la mer et du gibier.

Dans ces conditions, Ré apparaît comme un repère idéal et ne peut qu'exciter la convoitise d'envahisseurs potentiels tels que les Normands, les Anglais.

A partir du XI<sup>ème</sup> siècle, l'île passe aux mains des Comtes du Poitou. Très conscients de la valeur stratégique de l'île, forteresse naturelle d'où l'on pouvait braver les suzerains de France, ils cherchent à réagir contre la désertification qui laisse Ré à la merci de nouveaux envahisseurs.

Afin d'attirer la population, on décide alors de lui accorder des avantages considérables. Très vite sont posées les premières bases de la **Coutume Rétaise** qui est fixée en 1289.

Défrichements, mise en culture des terres et création de vignobles permettent l'essor démographique. Par l'intermédiaire de La Rochelle, des liens commerciaux s'établissent

avec les pays nordiques.

De 1154 à 1372, Ré passe successivement des mains des Anglais à celles des Français, et, durant cette période, subit de nombreuses incursions dévastatrices et meurtrières.

Dès 1545, le protestantisme apparaît sur l'île. L'Edit de Nantes (1598) met fin aux guerres de religion. Le bilan est très lourd : toutes les églises sont en ruine.

Entre 1621 et 1625, La Rochelle, place forte huguenote, veut s'approprier l'île. Les troupes royales l'emportent, et, Louis XIII nomme Toiras gouverneur.

En 1627, les combats reprennent, opposant les troupes de Toiras aux forces anglaises commandées par le duc de Buckingham.

Les anglais tiennent l'île à l'exception du Fort de la Prée et de la ville de Saint-Martin avec sa citadelle dans laquelle se réfugie Toiras. Richelieu en profite pour assiéger La Rochelle. Buckingham, ayant échoué dans sa tentative de prendre la cité, renonce le 6 novembre 1627. La Rochelle, privée de son allié, capitule le 28 octobre 1628.

**L'île de Ré, un petit pays,  
une grande histoire**

**L'Île de Ré se caractérise par une forte identité, liée tant au « caractère rétais » de ses habitants qu'à l'exceptionnel patrimoine naturel, historique et culturel dont ils sont les heureux héritiers**

A la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle, la création et le développement du port de Rochefort nécessitent une nouvelle organisation défensive de l'île. Les redoutes, une nouvelle citadelle, la tour des Baleines et l'enceinte fortifiée de Saint-Martin en sont les principaux éléments.

Les XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles enregistrent un renouveau économique lié au commerce du sel et du vin.

Sous la Convention, l'île prend le nom d'Île Républicaine. La citadelle de Saint-Martin se transforme en prison en 1798.

Le XIX<sup>ème</sup> siècle n'est pas très favorable pour l'île qui doit supporter deux épidémies de choléra, une vente difficile de sel et le phylloxéra dans les vignes. Ces phénomènes engendrent une forte émigration des insulaires partant chercher du travail sur le continent. Ainsi, on assiste à un important déclin de la population jusqu'en 1946.

En 1941, sous l'occupation allemande, l'île retrouve son rôle militaire, poste avancé du port de La Pallice. Par bonheur, Ré n'est pas

bombardée.

Après 1955, le tourisme se développe rapidement et devient la principale activité économique rétaise.

Mise en sommeil pendant longtemps, l'idée d'un pont qui relierait l'île au continent est reprise par le Conseil Général de Charente-Maritime qui crée en 1970 une commission chargée de l'étude.

Le 19 mai 1988, le pont reliant l'île au continent est inauguré.



Fort de ce constat identitaire, les élus locaux signent avec la Région Poitou-Charentes en 1996 un Contrat de Pays.

Le projet de Charte de Développement présenté aujourd'hui s'inscrit dans la lignée de cette progression historique. C'est aussi l'aboutissement d'une longue pratique de concertation et de coopération, dont les principales étapes sont rappelées ci-dessous :

● création entre les 10 communes de l'île d'un Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Équipement général le 4 novembre 1963

● transformation en octobre 1977 en syndicat Intercommunal à Vocation Multiple : le SIVOM Ré

● transformation en Communauté de Communes de l'île de Ré le 31 décembre 1993

● reconnaissance du Pays de l'île de Ré le 10 juillet 1996 et signature du contrat de ruralité de 1<sup>ère</sup> génération le 26 novembre 1996

● programme Leader II 1997-1999

● signature du contrat de ruralité 2<sup>nde</sup> génération le 14 juin 1999

Afin de se mettre en conformité avec la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, dite loi Voynet, le Pays constaté au titre de la loi Pasqua de 1995, devait mettre en place un **Conseil de Développement** et élaborer une **Charte de développement durable**.

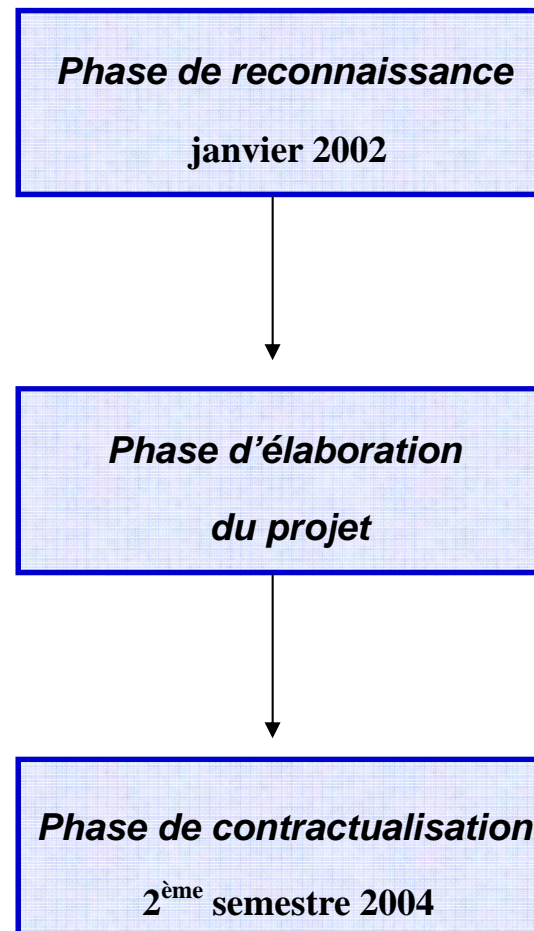
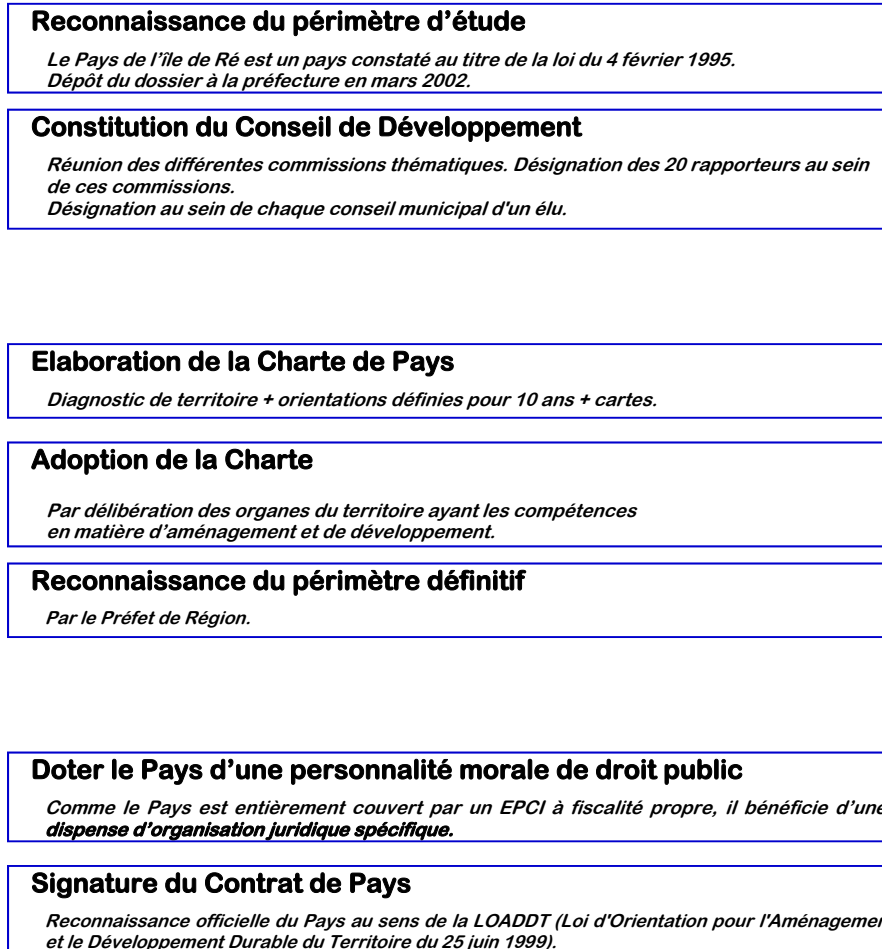
Tout ceci constitue une nouvelle étape pour le pays de l'île de Ré dans la mesure où cette charte constitue l'acte fondateur du projet de développement de notre territoire :

- UN PAYS PRESERVE AVEC UNE FORTE IDENTITE
- UN PAYS SOUDE ET GENEREUX
- UN PAYS PROSPERE ET OUVERT VERS D'AUTRES PARTENARIATS

**POUR RELEVER ENSEMBLE LES DEFIS DE DEMAIN**

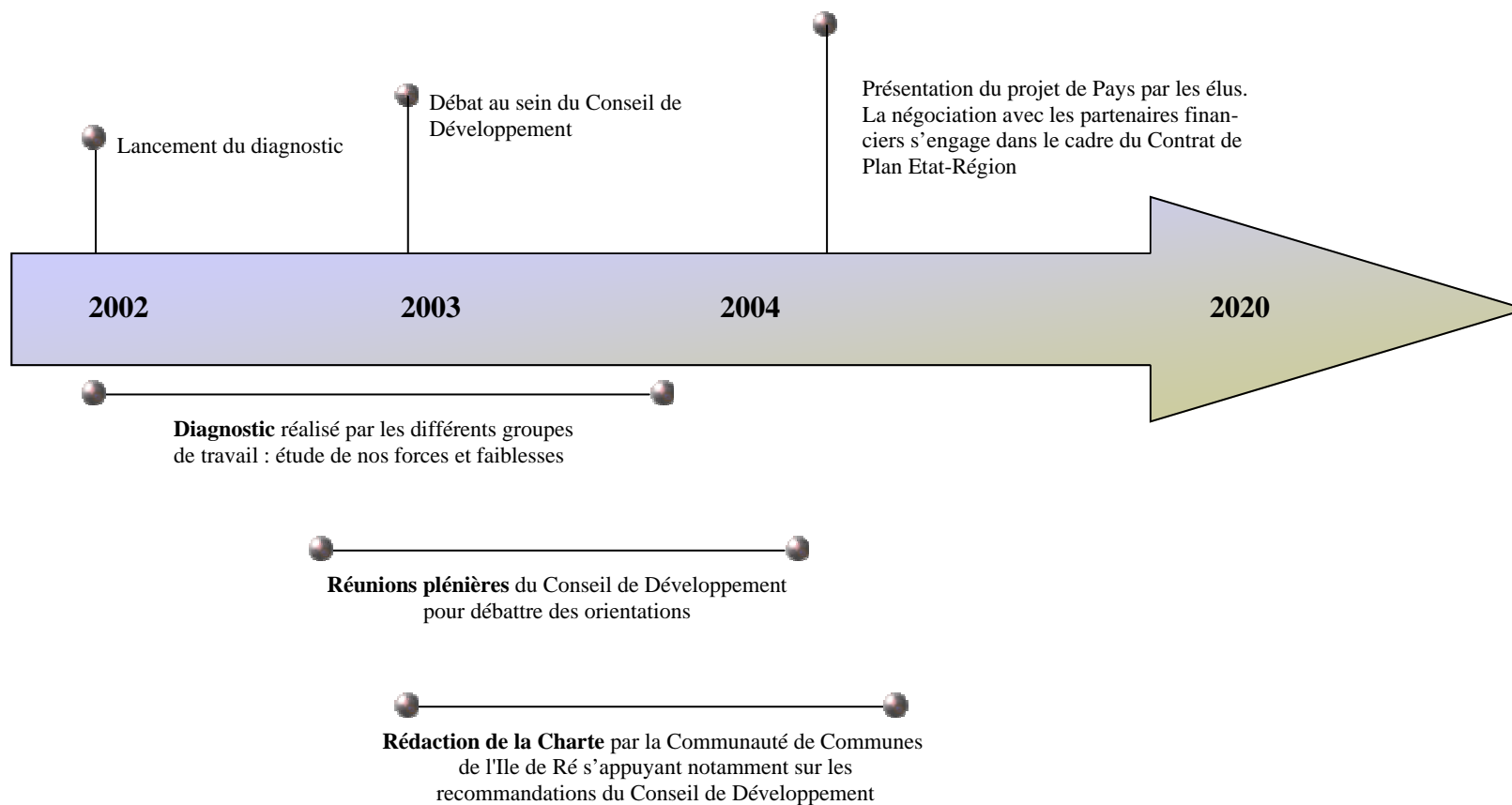
**Document de base, la charte constitue un « contrat moral » liant le conseil communautaire aux élus des communes et aux citoyens qui y habitent.**

## La constitution du Pays de l'Ile de Ré



## UN CHANTIER SUR 15 ANS

### LES TEMPS FORTS



## **Naissance du Conseil de Développement du Pays**

### **UN MOTEUR DANS LE PROJET**

**Construire ensemble, pour  
notre avenir, un projet  
partagé par tous, gage de  
démocratie locale**

C'est sur le dialogue et la participation de tous que s'appuient l'aménagement et le développement durable de notre territoire. Le partenariat et les échanges entre les élus, les milieux socio-professionnels, le tissu associatif et l'ensemble des citoyens (jeunes et moins jeunes) constituent la méthode qui a animé la volonté d'émergence du Pays de l'Île de Ré.

Cette approche a permis de confronter la variété des représentations portées par les acteurs locaux et de s'appuyer sur une implication forte de la société civile.

En effet, le développement du Pays de l'Île de Ré passe par une participation plus active de la population. Dans cette optique, la Communauté de Communes a décidé de lancer, dès le début de l'année 2002, un large appel à candidatures par voie de presse (plus d'une dizaine d'articles) afin que toute personne intéressée par l'avenir du Pays puisse participer et s'impliquer au sein de commissions de travail. Cette première étape a permis de recenser les forces vives du territoire et d'informer plus généralement l'ensemble de la population.

Des réunions publiques ont permis ensuite d'exposer la démarche de démocratie participative dans laquelle s'inscrit le Pays de l'Île de Ré.

A cette occasion, toutes les personnes fortement motivées pour imaginer l'avenir du Pays ont pu retenir une dizaine de thématiques et s'inscrire dans des groupes de travail ayant pour mission de mener une réflexion sur les sujets suivants :

- **l'agriculture et les activités primaires (saliculture, ostréiculture)**
- **l'environnement, le patrimoine et le cadre de vie**
- **la chasse et les utilisateurs de la nature**
- **le développement socio-économique**
- **le tourisme**
- **la culture, le sport, les loisirs et l'animation**
- **la santé, l'action sociale, les services de proximité et l'habitat-logement**
- **l'infrastructure, l'urbanisme, les équipements et le transport**
- **la mer et le nautisme**

Ces neuf commissions ont rassemblé plus de 300 personnes.

Chacune d'entre elles s'est réunie une dizaine de fois, a réalisé un diagnostic de la situation actuelle de l'île et a émis des propositions.

Ce travail réalisé a servi de "grain à moudre" pour le **Conseil de Développement** qui s'est officiellement mis en place fin 2002. Véritable force de proposition, cette assemblée de trente personnes composée d'un tiers d'élus, d'un tiers de partenaires économiques sociaux et culturels, et d'un tiers de représentants du monde associatif rétais, a permis le brassage des idées en favorisant les rencontres constructives.

Rassemblant de fait l'ensemble des forces vives du Pays, ce conseil a fonctionné comme un lieu de débat et un laboratoire d'idées à soumettre aux élus qui, conservent seuls la responsabilité des décisions et des mises en œuvre, les financements, la recherche de partenariats et subventions, et la garantie de bonne fin.

L'engagement et la mobilisation de la population ont occupé une place importante et ont largement contribué à forger l'assise démocratique du projet de territoire.

Que tous les membres du Conseil de Développement et surtout que tous les participants aux groupes de travail en soient remerciés ici.

Le bureau du Conseil de Développement s'est fortement investi afin de mobiliser la population rétaise durant ces deux dernières années. De plus, une campagne de presse, notamment une page spéciale dans le bulletin de la Communauté de Communes de l'île de Ré de juillet-août 2003, est venue renforcer ce dispositif d'information et de mobilisation.

**La participation de la population au développement du territoire est primordiale. Ce sont les habitants qui construisent, enrichissent et vivent le territoire**